



# AQUAMUROS 2026

## Courses de nage en eau libre

### Règlement sportif de l'épreuve

#### Préambule :

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour le règlement sportif à tout moment et notamment en fonction des normes sanitaires et des obligations ou directives édictées par les autorités compétentes. Veuillez le consulter régulièrement. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de l'événement: <https://www.saintmalonatation.fr/aquamuros>

#### Article 1 : Organisation

L'association Saint-Malo Natation et l'association Dinan Natation Sauvetage sont les organisatrices de l'événement sportif dénommé «Aquamuros 2026» consistant en plusieurs courses de nage en Eau Libre, dont certaines font partie des épreuves officielles de la Coupe de Bretagne d'Eau Libre 2026 de la Ligue de Bretagne de Natation.

#### Article 2 : Lieu et date

La compétition se déroulera au départ de la plage de l'Eventail de Saint-Malo les samedi 19 et dimanche 20 septembre 2026 selon le calendrier prévisionnel suivant :

**SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2026**

#### **3 Kilomètres**

09h30 : Ouverture du marquage et inscriptions sur place

10h30 : Réunion technique, sécurité et Jury

10h30 : Clôture des inscriptions

11h00 : Briefing des nageurs et échauffement collectif

**11h30 : Départ du 3 kilomètres**

13h00 : Fin de Course

13h30 : Remise des récompenses

#### **AQUADUO**

12h00 : Ouverture du marquage et inscriptions sur place

13h00 : Réunion technique, sécurité et Jury

13h00 : Clôture des inscriptions

13h30 : Briefing des nageurs

**14h00 : Départ AQUADUO (500 mètres max)**

14h30 : Fin de la course

14h45 : Remise des récompenses



### **Kids Aventure**

15h00 : Ouverture des inscriptions sur place

16h00 : Réunion technique, sécurité

16h00 : Clôture des inscriptions

16h15 : Briefing des KIDS et des parents

**16h30 : Départ de la course KIDS**

**DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2026**

### **1 kilomètre**

08h30 : Ouverture du marquage et inscriptions sur place

09h30 : Clôture des inscriptions

09h30 : Réunion technique, sécurité et Jury

10h00 : Briefing des nageurs et échauffement collectif

**10h30 : Départ du 1 kilomètre**

11h15 : Fin de la course

11h30 : Remise des récompenses

### **10 kilomètres et 5 kilomètres**

10h30 : Ouverture du marquage et inscriptions sur place

11h30 : Clôture des inscriptions

11h30 : Réunion technique, sécurité et jury

12h00 : Briefing des nageurs et échauffements collectifs

**12h30 : Départ du 10 kilomètres et du 5 kilomètres**

16h00 : Remise des récompenses

15h30 : Fin de course

## **Article 3 : Inscriptions**

Les inscriptions s'effectuent à partir du 1<sup>er</sup> mai 2026 dans la limite des places disponibles.

L'inscription se fait directement sur la plate-forme en ligne de la Fédération Française de Natation : <https://www.ffneaulibre.fr/>

## **Article 4 : Âge limite et licence FFN**

L'événement est ouvert aux nageurs de 10 à 80 ans. En fonction des distances de course, les âges limites sont différents :

- 1 kilomètre : concurrents nés entre 1946 et 2016
- 3 kilomètres : concurrents nés entre 1946 et 2016
- 5 km concurrents nés entre 1951 et 2014
- 10 km concurrents nés entre 1956 et 2012.

Tous les mineurs doivent être accompagnés par un majeur responsable. Celui-ci sera tenu de s'assurer de la bonne information relative à leur mineur (données communiquées, présentation des documents d'identité, certificat médical et autorisation parentale).

Lors de leur inscription sur la plateforme en ligne de la FFN, les nageurs devront :



- Soit préciser leur numéro de licencié FFN Compétition,
- Ou impérativement souscrire une licence FFN « Eau Libre promotionnelle », valable un an à compter de leur inscription.

## Article 5 : Remboursement

En cas de désistement de la part d'un nageur ou d'annulation pour des raisons météorologiques ou autres, aucun remboursement ne sera effectué, y compris pour raison médicale.

## Article 6 : Réunion technique et marquage

Tous les nageurs doivent assister au briefing qui aura lieu sur la plage de l'Eventail 30 minutes avant chaque course. Le marquage et le port d'un dispositif de chronométrage électronique sont obligatoires pour prendre part à la course.

## Article 7 : Départ et arrivée de la course

Les courses se nageront sur différentes distances telles que précisées sur le site de la manifestation sportive : <https://www.ffneaulibre.fr/>.

Le départ a lieu sur la plage, en ligne, à l'endroit indiqué par le Directeur de course. Il n'y a pas de faux départ. Le non-respect des instructions du Directeur de course peut entraîner la disqualification et l'exclusion.

L'arrivée pourra se faire en sortie d'eau sur le sable.

**Par dérogation aux règlements de la World Aquatics et de la Fédération Française de Natation, les délais de fin de course seront :**

- Pour le 1 kilomètre : 45 minutes après le départ,
- Pour le 3 kilomètres : 01 heure 30 minutes après le départ,
- Pour le 5 kilomètres : 02 heures 00 minutes après le départ,
- Pour le 10 kilomètres : 03 heures 30 minutes après le départ.

Tout concurrent n'ayant pas achevé sa course avant la limite fixée sera ramené à terre par les bateaux de sécurité.

## Article 8 : Aptitude physique

Le Comité d'organisation peut s'opposer au départ d'un nageur qui n'est manifestement pas en état d'effectuer une course. Le médecin du Comité d'organisation, pour ce qui relève du domaine médical, a toute autorité pour prendre les dispositions immédiates nécessaires.

Les nageurs et nageuses non licenciés à la FFN et non licencié(e)s à la FFTRI devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation en compétition en milieu naturel et une autorisation parentale pour les mineurs.

Chaque nageur atteste avoir acquis l'entraînement nécessaire pour s'engager sur l'épreuve à laquelle il s'inscrit, et estime disposer, le jour de cette épreuve, des



moyens physiques et psychologiques nécessaires pour la terminer dans les délais sans avoir besoin d'aller anormalement au bout de ses moyens.

## Article 9 : Réglementation

Le juge-arbitre applique les règlements **World Aquatics**. Il est notamment habilité à arrêter tout concurrent qu'il jugera incapable de poursuivre une course.

Une seule course individuelle par journée de compétition est autorisée.

Les horaires de départ et d'arrivée du dernier nageur seront rappelés lors du briefing des nageurs avant chaque course.

La combinaison néoprène pourra être soit obligatoire, soit optionnelle, soit interdite en fonction de la température de l'eau.

Les combinaisons doivent couvrir entièrement le torse, le dos et les cuisses. Les parties du corps situées après l'épaule et/ou en dessous de la cuisse ne doivent pas nécessairement être couvertes. *World Aquatics, Partie 1, Article 6.9, 6.9.1 à 6.9.3.*

Le port du bonnet (fourni par l'organisation hors relais) est obligatoire. Aucun transfert de bonnet n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son bonnet à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Tout matériel favorisant la flottaison ou la propulsion (palmes, plaquettes, pull-buoy...) et la respiration (tuba...) n'est pas autorisé.

Pour des raisons de sécurité :

- Les ongles des mains et des pieds devront être coupés. Les officiels vérifieront les ongles de chacun.
- Les montres et les bijoux ne sont pas autorisés.

Le Juge-Arbitre en chef d'Aquamuros 2026 en accord avec l'organisateur aura toute autorité sur l'organisation des courses.

## Article 10 : Parcours

Les nageurs seront accompagnés par les bateaux de l'organisation. Ces bateaux seront positionnés à côté des nageurs et ne devront pas les précéder pour les guider.

## Article 11 : Sécurité

La sécurité sera assurée par des bateaux moteurs, des kayaks et des sauveteurs placés à différents endroits du parcours.



Un médecin et une équipe de secouristes seront à disposition des nageurs pour tout problème avant, pendant et après la course.

La circulation de bateaux extérieurs est autorisée, en dehors du périmètre de sécurité défini par les sauveteurs ou les autorités maritimes, durant les courses.

## **Article 12 : Annulation et changement de la course**

Le Comité d'organisation se réserve le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions de sécurité.

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur et le juge arbitre en chef se réservent le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter les horaires de l'événement, d'arrêter l'événement en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

Toute modification du tracé des courses imposée par des conditions de sécurité pourra être mise en place sur décision des organisateurs et du juge arbitre en chef. Ils ne sauraient être tenus pour responsables de cette modification, et aucun remboursement ne pourra être exigé en cas de modification du parcours pour des raisons de sécurité.

Si l'événement devait être annulé ou reporté pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure telle que définie par le Code civil et par la jurisprudence française (décision de l'autorité administrative compétente, intempéries, motif sanitaire de type pandémie ou épidémie, motif sécuritaire ou d'ordre public, ...), aucune indemnisation de quelque nature que ce soit ne pourra être sollicitée auprès de l'organisation.

## **Article 13 : Droit à l'image**

Chaque participant accepte que l'organisateur se réserve le droit d'utiliser l'image d'un nageur à des fins de communication et de promotion de la manifestation.

## **Article 14 : Récompenses**

Une remise des récompenses sera effectuée à l'issue de la course au village Départ.

Chaque nageuse et chaque nageur montant sur les podiums ci-dessous se verra attribuer une récompense (podium par genre) :

### **10 kilomètres**

- Podium Toutes Catégories
- Podium Juniors 2 (2009 et plus)
- Podium Maître
- 1<sup>er</sup> et 1<sup>ère</sup> non licencié en club



### **5 kilomètres**

- Podium Toutes Catégories
- Podium Juniors 1 (2011 et plus)
- Podium Maître 1 (2001 à 1982)
- Podium Maître 2 (1981 et avant)
- 1<sup>er</sup> et 1<sup>ère</sup> non licencié en club

### **3 kilomètres**

- Podium Toutes Catégories
- Podium Benjamins (2013 et 2014)
- Podium Juniors 1 (2011 et 2012)
- Podium Maître 1 (2001 à 1982)
- Podium Maître 2 (1981 et avant)
- 1<sup>er</sup> et 1<sup>ère</sup> non licencié en club

### **1 kilomètre**

- Podium Toutes Catégories
- Podium Avenirs (2015 et 2016)
- Podium Benjamins (2013 et 2014)
- Podium Maître 1 (2001 à 1982)
- Podium Maître 2 (1981 et avant)
- 1<sup>er</sup> et 1<sup>ère</sup> non licencié en club

### **Trophée AQUAMUROS & SNSM**

- 5 premières et 5 premiers toutes catégories au cumul des points du 10 et du 3 kilomètres

Les épreuves étant support de la finale de la Coupe de Bretagne, les nageurs bretons se verront attribuer des points en fonction de leur classement, conformément au règlement sportif prévu à cet effet.

Une remise des récompenses spécifique à la Coupe de Bretagne sera effectuée conformément au règlement sportif prévu à cet effet.

### **Article 15 : Résultats**

A l'issue de la course, les résultats seront affichés sur le site de Fédération Française de Natation <https://www.ffneaulibre.fr/>



## **Article 16 : Après-course**

Des toilettes seront disponibles à proximité de l'aire d'arrivée. Vous y trouverez également la possibilité de vous restaurer.

## **Article 17 : Assurance**

Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, etc..) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

## **Article 18 : Stationnement**

Le jour de la compétition, dans la mesure où elle intervient en ville, il appartient aux participants de stationner leurs véhicules dans les parkings autorisés ou dans les rues adjacentes en respectant la signalisation à cet effet.

## **Article 19 : Respect de l'environnement**

Il est attendu de la part des nageurs de respecter l'environnement avant, pendant et après la course et de ramasser ses déchets.

[https://www.ffnatation.fr/sites/default/files/2023-11/fiche\\_nageur\\_eco\\_responsable.pdf](https://www.ffnatation.fr/sites/default/files/2023-11/fiche_nageur_eco_responsable.pdf)

## **Article 20 : Respect des consignes**

Tout nageur doit respecter scrupuleusement les consignes de course et de sécurité des bénévoles du comité d'organisation et du corps arbitral sous peine d'exclusion.

## **Article 21 : Autres courses**

D'autres épreuves sont également organisées sur le même site. Les catégories d'âge sont précisées sur les sites <https://www.saintmalonatation.fr/aquamuros>